



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB
DC N° 16.480***

DECISION

***Concernant l'acquisition par anticipation
d'un chariot élévateur « MANITOU » MT 625T
aux Etablissements MAZEAU SA***

==°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14/0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Le 05 juillet 2011 la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Centre Equestre de ROYAN, a acquis un chariot élévateur « MANITOU » MT625T N°599285 pour un montant de 60 804,64 €.

Celui ci a fait l'objet d'un contrat de location avec option d'achat auprès de Capitole Finance (Groupe Caisse d'Epargne), avec un premier loyer de 9 568 € et un loyer mensuel de 711,62 € sur 6 ans.

La dernière échéance étant prévue le 05 juillet 2017, la Ville de ROYAN qui s'est substituée à la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Centre Equestre de ROYAN, souhaite mettre un terme au loyer de ce chariot élévateur « Manitou » avant cette dernière échéance.

. Il est proposé d'acquérir ce chariot élévateur « MANITOU » MT 625T N°599285 pour un montant de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC après l'échéance du 05 décembre 2016.

DECIDE

- d'acquérir par anticipation le chariot élévateur « MANITOU » MT 625T N°599285 pour un montant de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC aux Etablissements MAZEAU SA – ZI N°3 – 58 route de l'Isle d'Espagnac BP 90553 - 16160 GOND-PONTOUVRE.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 2188 Fonctions 4143 du Budget communal.

Fait à ROYAN, le 06 décembre 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO